

---

## Adresse des membres de l'administration du département du Haut-Rhin, lors de la séance du 26 thermidor an II (13 août 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres de l'administration du département du Haut-Rhin, lors de la séance du 26 thermidor an II (13 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 11-12;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1987\\_num\\_95\\_1\\_21833\\_t1\\_0011\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21833_t1_0011_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Cette commune, toujours fidèle à l'unité et l'indivisibilité de la République, vous assure, par notre organe, que cet événement ne fait qu'augmenter son ardeur pour la patrie, déclare ne reconnaître à jamais que la Convention nationale, et de n'obéir qu'à une seule voix, celle de la patrie, et ce sentiment a toujours été, et sera toujours gravé dans nos coeurs.

Mandataires du peuple, vous avez bien mérité de la patrie, en la sauvant des nouveaux dangers dont elle était menacé. Continuez, législateurs, continuez, restez à votre poste, et, sans doute, la leçon que vous venez de donner aux tirans sera terrible pour ces êtres ambitieux qui pourraient méditer à leur tour la destruction de la représentation nationale. Que ces êtres pensent donc (s'il en existait encore) que le peuple français a juré la liberté et que ce serment sera l'arrêt de mort de tous les conspirateurs, de tous les intriguans et de tous les traîtres.

Législateurs, le dépôt sacré d'une liberté sainte demeure toujours dans vos mains et sous la sauvegarde de toute les vertus, et la patrie est sauvé.

Ce ne sont, citoyens représentans, qu'une poignée de citoyens de campagne qui viennent vous entretenir un moment; mais nous avons pensé que nos sentimens devoient être connus de la Convention nationale, comme ceux des grandes cités, et nous osons vous assurer que c'est dans les chaumières que l'innocente simplicité a conservé les moeurs, des hommes fermes et impassibles, et des hommes enfin dont le caractère a toujours été bien prononcé.

Comptez sur nous, législateurs, nous serons aussy fermes à vous défendre que tous les bons citoyens de Paris, et pour marque de notre attachement et de notre reconnaissance, nous vous offrons en tribut les larmes de notre amour et le sang des despotes.

FROISSIER (1<sup>er</sup> off.), QUEVREUX, COFFINIER (maire), DESONNEAUX (2<sup>e</sup> off.), FROISSIER (agent), GOUVE, RICHARD.

Les membres du comité de surveillance de la commune de Beaulieu: MACQUAIRE (présid.), GUILMAIN, GLOUSEL, BOILEAU, FIZONG, jean CARON, GUILBERT (secrét.-g<sup>al</sup>).

## i

[le c. de surveillance et révolutionnaire de la comm. d'Auray (1), à la Conv.; Auray, 17 therm. II] (2)

### Représentants,

Jusqu'à quand existera-t-il des traîtres, des conspirateurs et des scélérats? Faut-il que de nouveaux forfaits, de la part de quelques représentans infidèles, viennent encore souiller la terre sainte de la République? Faut-il que des magistrats impurs et perfides se rallient à des conspirateurs pour nous donner un tyran? Faut-il enfin que des chefs, faits pour maintenir

la tranquillité publique, se réunissent à ces traîtres, pour donner des fers à une nation qui a juré de maintenir ses droits qui sont: la liberté l'égalité, et la France?

Non, représentants, vous venez de déjouer les complots liberticides de ceux qui, sous l'apparence de toutes les vertus, nous préparaient d'horribles chaînes. Vous venez encor une fois de sauver la patrie, en faisant justice des scélérats qui ont osés si longtems siéger parmi vous, et qui n'ont eus que l'ambition, l'orgueil et la scélératesse pour partage, et non le bonheur du peuple.

Continuez, représentants, à venger la République des monstres qui veulent en déchirer le sein, et qui ne cherchent qu'à massacrer les patriotes purs qui ont jurés d'être inviolablement attachés à leurs représentants, et qui ne se rétracteront jamais de leurs serments.

Les sections de Paris, en écoutant les fidèles mandataires du peuple qui ont ramenés ceux qui, dans ce moment désastreux, pouvoient être égarés, et en se rallians autour de la Convention nationale, nous ont prouvés qu'ils (*sic*) étoient nos frères, et nous serons toujours dignes d'eux.

Notre devoir est de surveiller et de ramasser même les ennemis du peuple, pour les livrer au glaive de la loi. Si nous n'y réussissons pas, ce ne sera pas notre faute.

Nous vous invitons, comme fidèles aux intérêts du peuple, de rester au poste que la patrie vous a confié.

LEBOULEIS (présid.), GOURDEN, LE BRAS, BLAVEC, LEMOIGNE, METRIER, GOURDEL.

## j

[Les membres composant l'administration du dépar' du Haut-Rhin, à la Conv.; s.l.n.d.] (1)

De tous les dangers qui ont assaillix la liberté depuis que la France lutte pour la maintenir, le plus imminent étoit, sans doute, celui auquel un triumvirat alloit l'exposer; encore quelques jours, peut-être quelques heures seulement, la crise la plus violente alloit éclater, et, dans le moment actuel, le sol d'un peuple digné par son courage, ses vertus, sa magnanimité d'être le modèle de tous les peuples de la terre, se trouveroit inondé du sang des patriotes, et éclairé par la lueur des incendies.

Votre courage inaltérable, votre fermeté héroïque, votre constante résolution de périr plutôt que d'abandonner un seul moment la cause d'un peuple qui vous a confié ses destinées, viennent de vous faire triompher encore. Si le péril n'a jamais été aussi grand, la victoire n'a jamais été aussi complete. Les scélérats qui avoient ourdis cette horrible conjuration ne sont déjà plus et il ne reste à l'ennemi que la honte d'avoir encore échoué dans une ressource criminelle dans laquelle il avoit mis son dernier espoir. Votre énergie ne permettra pas qu'aucun

(1) Morbihan.

(2) C 313, pl. 1250, p. 6. Mentionné par B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> fruct. (1<sup>er</sup> suppl<sup>l</sup>).

(1) C 313, pl. 1250, p. 7. Mentionné par B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> fruct. (1<sup>er</sup> suppl<sup>l</sup>); *Moniteur* (réimpr.), XXI, 494; *J.Fr.*, n° 688.

des conspirateurs échappe à la hache de la loi, et qu'il reste le moindre fil de cette trame abominable.

Agréez nos félicitations, et le serment solennel que nous faisons d'employer tous les moyens que le génie de la liberté offre sans cesse à ses enfants, pour les faire triompher de la tyrannie.

WALTERLEZ, RESCH, CROBK, H. COLLOMBEL, ORTLIEB, J. BUOB, le jeune, B. FLIN, JOURDAIN (*secrét.-g<sup>al</sup>*).

### k

[*La commission révolutionnaire établie dans le dépar<sup>t</sup> de la Mayenne, séante à Château-Gontier, à la Conv.; Château-Gontier, 15 therm. II*] (1)

Robespierre et ses complices, affublés du masque de toutes les vertus républicaines, étaient parvenus à opprimer le peuple en étouffant sa voix, ou plutôt en cherchant à anéantir ses défenseurs et ses représentants les plus fidèles et les plus énergiques. Ils ne sont plus! Périront de même tous ceux qui voudraient les imiter. Vive la République! Vive la Convention nationale.

P. Emile HUCHEDE (*présid.*), BOISARD fils aîné (*judge*), GERMERIE (*judge*), LE CLERC (*judge*), Publicola GARON (*accusateur près la commission*), BUREAU (*secrét.*), LAROCHE (*commis-Greffier*), THOREAU (*huissier*), HUCHEDE l'aîné (*huissier*), COLLET (*commis*).

### l

[*Les administrateurs et l'agent nat. du distr. de Lauzerte* (2), à la Conv.; *Lauzerte, 17 therm. II*] (3)

Citoyens représentants,

Les journées des 9 et 10 thermidor seront impérissables, comme la liberté qu'elles ont affermie. Nous ne pouvons en douter; jamais la patrie ne courut des dangers plus imminents, jamais la Convention nationale ne fut plus grande.

Quel excès d'audace et de perversité! Infame Robespierre! Tu viens de donner une grande leçon aux Français, à l'univers. Elle nous conduira rapidement au bonheur que tu voulais nous ravir; et vous, restes impurs de la plus horrible conjuration, tremblés, le glaive de la loi est suspendu sur vos têtes coupables; l'illusion est détruite; levés un instant le masque de la vertu et du civisme dont vous vous enveloppés inutilement, et vous lirez sur vos fronts votre arrêt de mort.

Recevés, dignes représentants, l'expression de notre vive reconnaissance, et, si nous aperce-

vons combien il serait désormais funeste à la liberté de se passionner encore pour quelques individus, nous sentons aussi le devoir impérieux de rendre à la Convention nationale le juste tribut de notre admiration; le caractère sublime qu'elle a déployé *unanimentement* dans sa séance à jamais mémorable du 9 annonce hautement à l'Europe étonnée que la dernière faction est enfin anéantie. Que ne devons-nous pas aussi à nos braves frères de Paris, qui se sont raliés autour des vertus de la Convention nationale! Leur gloire est certaine, comme l'affection et l'estime qu'ils nous ont inspirées: Ils se sont montrés dignes d'être, auprès de nos représentants, l'avant-garde des Français.

Vous ne jetterés l'ancre que lorsque vous aurés conduit au port le vaisseau de la liberté, que vous avés si souvent préservé du naufrage.

Anéantissez les restes épars de toutes les factions. Bientôt l'horizon politique sera entièrement dégagé, la tyrannie détruite et la liberté assurée. Le bonheur et l'estime de vos concitoyens, voilà la seule ambition de vos coeurs vertueux.

Croyés, citoyens représentants, que nous continuerons à vous seconder par tous les moyens que la loy nous a confiés.

Nous avons fait fabriquer jusqu'à présent plus de 6 000 livres de salpêtre et nous augmentons chaque jour cette importante exploitation.

Des biens nouveaux, provenant des émigrés, estimés 562 704 livres ont été vendus en petits lots 1 187 305 livres.

Les biens des gens suspects, ainsi que ceux des pères des émigrés, sont tous affermés dans notre arrondissement à des prix extrêmement avantageux.

Nous avons fait refluer dans les ateliers de la République une quantité considérable de matières de cloches et de cuivre.

Nous ferons parvenir incessamment au creuset national plusieurs caisses contenant l'argenterie des ci-devant églises.

Notre chanvre est arrivé depuis longtemps dans les ports de la République. Douze cents jeunes républicains de la première réquisition viennent de voler à la deffense de la patrie; une grande partie de nos concitoyens combattent les tirans; la seule commune de Moissac, dont la population n'est que de 8 000 individus, en a fourni près de 3 000.

Des dons considérables en chemises, bas, mouchoirs, toilles et charpie ont été déposés dans nos magasins, et ont tourné au profit de la République. Les communes de Moissac, Lauzerte, Montcuq et Malauze se sont particulièrement distinguées par l'importance de leurs sacrifices.

Nous pouvons vous assurer, citoyens représentants, qu'il est peu de districts qui ayent donné des preuves plus multipliées et plus constantes de leur entier dévouement à la cause de la liberté et de l'égalité. Vive la République démocratique! Périront les tirans et les traîtres!

(1) C 313, pl. 1250, p. 8. Mentionné par *B<sup>in</sup>*, 1<sup>er</sup> fruct. (1<sup>er</sup> suppl<sup>h</sup>).

(2) Lot.

(3) C 313, pl. 1250, p. 9; *B<sup>in</sup>*, 29 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>h</sup>) et 2 fruct.; *J.Fr.*, n° 688.

FLOURENS, BONNALD, BERNUS, VIGNOLLE, LAIGUS, SOLMEDE, ROZIERES (*vice-présid.*), MONMAYOU, PERIER (*agent nat.*), DELBRUIT (*secrét.*).